



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

COMMISSION DES
RESSOURCES GÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE

**Lignes directrices pour la préparation
des rapports de pays**

pour

*Le Deuxième rapport sur l'État
des ressources génétiques forestières
dans le monde*

Septembre 2019

**LIGNES DIRECTRICES POUR LA PRÉPARATION DES RAPPORTS DE PAYS POUR LE
DEUXIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES DANS
LE MONDE**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
I. Introduction.....	5
II. Objectif des lignes directrices.....	5
III. Portée, structure et contenu des rapports de pays	5
IV. Soumission des rapports de pays	7
V. Processus et calendrier	8
<i>Annexe 1:</i> Questionnaire de soumission de données et d'informations sur les ressources génétiques forestières.....	9
<i>Annexe 2:</i> Plan recommandé du rapport complémentaire	20
<i>Annexe 3:</i> Glossaire des termes techniques	28

I. INTRODUCTION

1. Les ressources génétiques forestières sont les matériaux héréditaires au sein des espèces arborescentes et des espèces végétales ligneuses et entre ces espèces, qui possèdent une valeur économique, environnementale, scientifique ou sociétale réelle ou potentielle. Ces espèces fournissent des produits forestiers ligneux et non ligneux, et elles contribuent au développement durable de plusieurs façons. Les espèces arborescentes et les autres espèces végétales ligneuses sont également le réceptacle des services écosystémiques et elles remplissent des fonctions environnementales. Il existe environ 60 000 espèces arborescentes dans le monde mais seul quelques-unes d'entre elles ont été étudiées suffisamment en profondeur pour en connaître le potentiel actuel et futur. Au total, quelque 2 400 espèces d'arbres, d'arbustes, de palmiers et de bambous sont gérées activement pour fournir des produits et/ou des services, et environ 700 espèces arborescentes font l'objet d'un programme d'amélioration des arbres.

2. Le *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières* (Plan d'action mondial)¹ a été adopté lors de la Conférence de la FAO, à sa vingt-huitième session, en juin 2013². Il a été élaboré sur la base des résultats du premier rapport sur *l'État des ressources génétiques forestières dans le monde*³ (Premier rapport) et il a été approuvé par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission), réunie à sa quatorzième session régulière en avril 2013⁴, en tenant compte des mesures prioritaires stratégiques définies par le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières (le Groupe de travail).

3. En 2017, la Commission, à sa seizième session ordinaire, a adopté les objectifs, les indicateurs et les moyens de vérification pour les ressources génétiques à utiliser comme outils de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial⁵. La Commission a aussi adopté un calendrier des étapes de suivi du Plan d'action mondial, qui reprend les principales étapes nécessaires à la préparation du Deuxième rapport sur l'État des ressources génétiques forestières dans le monde (Deuxième rapport)⁶.

4. En janvier 2018, les pays ont soumis les données et les informations pour le *Premier rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial* (Premier rapport de mise en œuvre). La Commission, à sa dix-septième session ordinaire en février 2019, a pris note du Premier rapport de mise en œuvre et a invité les pays à poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial⁷. Le plan de suivi prévoit que la préparation du Deuxième rapport de mise en œuvre et que le Deuxième rapport soient élaborés en parallèle, et que les pays soumettent leurs contributions à ces rapports le 30 juin 2020 au plus tard.

5. En février 2019, la Commission a adopté le plan du Deuxième rapport et les lignes directrices pour la préparation des rapports de pays sur les ressources génétiques forestières⁸. Le présent document expose les lignes directrices et fournit des informations supplémentaires concernant le plan des rapports et le processus de leur élaboration.

II. OBJECTIF DES LIGNES DIRECTRICES

6. Les présentes lignes directrices constituent le principal document de référence en vue de la préparation des rapports de pays sur les ressources génétiques forestières. Elles ont été élaborées par la

¹ <http://www.fao.org/3/a-i3849f.pdf>

² C 2013/REP, paragraphe 77.

³ <http://www.fao.org/3/a-i3825e.pdf>

⁴ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 52.

⁵ CGRFA-16/17/Rapport, paragraphe 74.

⁶ CGRFA-16/17/20, *Annexe C*.

⁷ CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 74.

⁸ CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 78.

FAO afin d'aider les pays dans la collecte et la soumission des données et des informations en vue de la préparation du Deuxième rapport.

III. PORTÉE, STRUCTURE ET CONTENU DES RAPPORTS DE PAYS

Portée

7. Les pays sont invités à présenter des rapports sur les ressources génétiques forestières dans le cadre de leur juridiction nationale. Ils doivent fournir des rapports sur les ressources génétiques des espèces arborescentes et des autres espèces végétales ligneuses qui sont actuellement gérées par le secteur forestier (y compris les systèmes agroforestiers) et/ou utilisées dans ce dernier ou qui pourraient l'être, et qui sont gérées dans les forêts naturelles et plantées, ainsi que dans d'autres terres boisées non incluses dans la catégorie des « forêts » de l'Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO⁹.

8. Les pays ne doivent pas fournir dans leurs rapports les données et les informations relatives à l'état des ressources génétiques des espèces arborescentes et des autres espèces végétales ligneuses utilisées dans le secteur agricole qui font l'objet de leurs rapports sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Les arbres fruitiers domestiques et leurs variétés, comme par exemple le café ou les palmiers à huile, ne sont pas considérés comme des ressources génétiques forestières à prendre en compte dans la préparation du Deuxième rapport.

9. Le Groupe de travail, à sa quatrième session en 2016, a débattu des objectifs des Rapports de mise en œuvre et du Deuxième rapport. Il a souligné que les informations à collecter pour le Deuxième rapport doivent rendre compte de l'état de ces mêmes ressources génétiques forestières dans le but d'élargir le champ de l'évaluation¹⁰. Ce point est particulièrement important car les Rapports de mise en œuvre portent essentiellement sur l'état de la conservation, de l'utilisation et de la mise en valeur des ressources génétiques forestières. Les pays sont donc invités à remplir ces deux objectifs dans leurs rapports de pays sur l'état des ressources génétiques forestières.

Structure

10. Le rapport de pays se compose de deux parties: (i) un questionnaire articulé; et (ii) un rapport complémentaire. Le questionnaire a été élaboré en consultation avec les Points focaux nationaux (PFN) et avec les réseaux régionaux sur les ressources génétiques forestières en 2017; il présente les objectifs, les indicateurs et les moyens de vérification en ce qui concerne les ressources génétiques forestières. Le questionnaire est fourni à l'Annexe 1.

11. L'Annexe 2 des lignes directrices propose un plan pour le rapport complémentaire. Conformément à l'organisation du Deuxième rapport, l'Annexe 2 détaille les informations complémentaires utiles à la préparation de ce dernier. L'Annexe a été élaborée sur la base des lignes directrices de 2010 pour la préparation des rapports de pays en vue de l'élaboration du Premier rapport.

12. Le rapport complémentaire doit d'abord fournir un résumé de ses principaux contenus, constats et conclusions. Il doit aussi contenir une liste des abréviations et des acronymes qui y sont utilisés. Il peut parfois aussi inclure un paragraphe de remerciements pour les contributions que les experts nationaux et les parties prenantes ont apportées.

13. Le plan général recommandé pour le rapport complémentaire est le suivant:

⁹ FAO 2018. *Évaluation des ressources forestières mondiales 2020. Termes et Définitions*. Document de travail N.188 d'Évaluation des ressources forestières mondiales. Rome. <http://www.fao.org/3/I8661FR/i8661fr.pdf>

¹⁰ CGRFA/WG-FGR-4/16/Rapport, paragraphe 19.

Chapitre 1. Valeur et importance des ressources génétiques forestières

Chapitre 2. État des forêts

Chapitre 3. État des autres terres boisées

Chapitre 4. État de la diversité entre les espèces arborescentes et les autres espèces végétales ligneuses

Chapitre 5. État de la diversité au sein des espèces arborescentes et des autres espèces végétales ligneuses

Chapitre 6. Conservation *in situ* des ressources génétiques forestières

Chapitre 7. Conservation *ex situ* des ressources génétiques forestières

Chapitre 8. L'état de l'utilisation

Chapitre 9. L'état des programmes d'amélioration génétique et de reproduction

Chapitre 10. Gestion des ressources génétiques forestières

Chapitre 11. Cadre institutionnel pour la conservation, l'utilisation et la mise en valeur des ressources génétiques forestières

Chapitre 12. Coopération internationale et régionale en matière de ressources génétiques forestières

Chapitre 13. Actions recommandées

14. Une liste des références utilisées dans le texte doit figurer à la fin du rapport complémentaire. Toute donnée ou toute information supplémentaire peut faire l'objet d'une annexe.

Contenu

15. Le questionnaire a pour but de rendre compte des réponses des pays qui font partie du Plan d'action mondial (voir Partie A du questionnaire à l'Annexe 1), ainsi que de l'état de la conservation, de l'utilisation et de la mise en valeur des ressources génétiques forestières (voir Partie B du questionnaire à l'Annexe 1). Il comporte 31 questions formulées à partir des moyens de vérification adoptés par la Commission. Le formulaire permet aussi aux pays d'insérer, le cas échéant, des remarques et des informations supplémentaires. Les pays devraient tâcher de répondre à toutes les questions. Pour chaque question pour laquelle ils ne disposent pas des données et/ou des informations requises, il leur est possible de le mentionner.

16. Un questionnaire prérempli avec les données et les informations préalablement communiquées par le pays sera fourni aux PFN qui ont contribué à la préparation du Premier rapport de mise en œuvre. Ceux-ci n'auront plus qu'à mettre à jour les données et les informations en fonction des changements intervenus depuis janvier 2018.

17. L'Annexe 2 des présentes lignes directrices est conçue comme un guide qui reprend chapitre par chapitre les sujets et les points à aborder dans le rapport complémentaire. Elle propose aussi toute une série de questions susceptibles de faciliter la rédaction des différents chapitres. Ces questions ont pour but d'aider la préparation des exposés sur les différents sujets, et les pays ne sont pas obligés de répondre à toutes celles qui sont proposées. L'Annexe 3 propose un glossaire des termes techniques.

18. Il arrive que les pays ne soient pas en mesure de collecter les informations sur les ressources génétiques forestières à l'échelle nationale et qu'ils ne disposent que de données à l'échelle infranationale. C'est pourquoi les rapports de pays peuvent se baser sur des données et des informations collectées à l'échelle nationale et/ou infranationale. Toutefois, il convient que les données et les informations infranationales soient regroupées à l'échelle nationale, surtout dans les réponses au questionnaire, afin que les rapports de pays reflètent l'état des ressources génétiques forestières à l'échelle nationale et non pas

infranationale. En revanche, le rapport complémentaire peut présenter dans des encadrés des études de cas ou des exemples basés sur des données collectées à l'échelle infranationale.

IV. SOUMISSION DES RAPPORTS DE PAYS

19. La FAO a créé un système de soumission des rapports en ligne où les questionnaires sont accessibles au lien suivant: <http://www.openforis.org/fgr/login>. Il est conseillé d'utiliser le navigateur Chrome pour accéder au questionnaire.

20. Le système des rapports en ligne a été mis au point grâce à l'outil Collect d'Open Foris (pour plus d'informations, voir <http://www.openforis.org>). Chaque PFN recevra un nom d'utilisateur et un mot de passe pour accéder au système de soumission des rapports. Les PFN pourront modifier leur mot de passe après avoir effectué un premier accès au système. Le PFN et leurs suppléants n'auront accès qu'au formulaire de leur propre pays. Ils peuvent contacter le Secrétariat du Groupe de travail en cas de difficulté à répondre au questionnaire en ligne.

21. La liste des espèces que les pays ont fournie dans leur Premier rapport a été reprise dans le questionnaire en ligne sous forme de liste déroulante dans les questions de 11 à 26. Si un pays souhaite ajouter d'autres espèces à la liste, son PFN doit contacter le Secrétariat du Groupe de travail.

22. Les PFN sont invités à fournir les données et les informations requises mais il est aussi recommandé qu'ils consultent les experts nationaux compétents et les institutions concernées dans leur pays avant de remplir le questionnaire en ligne et avant de préparer le rapport complémentaire. Par ailleurs, le Mécanisme national de coordination en matière de ressources génétiques forestières, ou tout autre dispositif analogue, peut décider de créer un groupe de travail spécifique chargé de collecter les données et les informations requises pour le rapport de pays, et de rédiger les exposés des différents chapitres.

23. Une fois que les questionnaires complétés sont avertisés par les autorités compétentes, il revient aux PFN d'insérer le questionnaire dans le système de soumission des rapports en ligne. Les PFN ont accès au rapport après l'avoir soumis. Le questionnaire rempli reste en mémoire dans le système et servira aux PFN pour le rapport suivant.

24. Le rapport complémentaire soumis doit être un document officiel du gouvernement, rédigé dans l'une des langues officielles de la FAO. Il doit être envoyé par courriel à FO-ITWG-FGR@fao.org sous forme de document MS-WORD ou PDF, et être accompagné d'une copie électronique de la lettre de soumission.

V. PROCESSUS ET CALENDRIER

25. En juin 2019, la FAO a invité des Membres de la Commission à mettre à jour la nomination de leurs PFN et à soumettre leur rapport d'avancement de pays en vue de la préparation du Deuxième rapport. La liste des PFN nommés est disponible sur le site de la FAO¹¹. Les rapports de pays sont à soumettre au plus tard le 30 juin 2020.

26. En tenant compte de la disponibilité des fonds extrabudgétaires, la FAO prévoit d'organiser des consultations régionales et/ou sous-régionales fin 2019 et début 2020, afin d'apporter un appui technique aux pays dans la préparation des rapports de pays. Une fois que les pays auront soumis leurs rapports en juin 2020, la FAO produira des analyses et des synthèses des données et des informations, qui serviront aux différents chapitres du Deuxième rapport. La FAO envisage également d'organiser en 2021 des réunions d'experts autour de sujets choisis, afin de collecter des informations supplémentaires pour le Deuxième rapport.

¹¹ La liste des Points focaux nationaux pour les ressources génétiques forestières est disponible au lien suivant: <http://www.fao.org/forestry/fgr/64583/en/>

27. Début 2022, la FAO préparera un Deuxième rapport provisoire qui sera examiné par le Groupe de travail, à sa septième session. Sur la base des commentaires apportés par le Groupe de travail, la FAO finalisera le Deuxième rapport provisoire qui sera soumis à l'examen de la Commission, à sa dix-neuvième session ordinaire, prévue début 2023.

28. La personne de contact à la FAO pour le processus d'élaboration du rapport est :

M. Jarkko Koskela

Secrétaire du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières

Forestier (Ressources génétiques forestières & Biodiversité)

Division des politiques et des ressources forestières

Département des forêts

FAO

Viale delle Terme di Caracalla

00153 Rome, Italie

Email: FO-ITWG-FGR@fao.org

ANNEXE 1

QUESTIONNAIRE DE SOUMISSION DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

Partie A : Réponses des pays au Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières

Objectif A.1: La disponibilité des données et des informations sur les RGF est accrue

Indicateur A.1.1: Degré d'établissement d'inventaires nationaux des RGF ou de dispositifs analogues
Moyen de vérification A.1.1.1: Nombre et liste de pays disposant d'inventaires nationaux des RGF opérationnels ou de dispositifs analogues
Question 1: Est-ce que votre pays a un ou plusieurs inventaires nationaux (ou infranationaux) des RGF ? <input type="checkbox"/> Oui Si oui, veuillez indiquer l'année de création : _____ Si oui, veuillez indiquer les domaines de travail/d'activité répertoriés dans l'inventaire national des RGF : <input type="checkbox"/> Conservation des RGF <input type="checkbox"/> Production de matériel forestier de reproduction <input type="checkbox"/> Efforts de recherche et développement (essais de provenance, amélioration génétique des arbres, etc.) <input type="checkbox"/> Transfert international des RGF <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser dans la case des Remarques) <input type="checkbox"/> Non, mais un processus pour la création d'un inventaire national des RGF a été lancé <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Aucune information disponible
Remarques / Informations supplémentaires :
Notes concernant l'élaboration du rapport : Ce moyen de vérification se concentre sur l'existence d'un inventaire national des RGF entendu comme mécanisme ou processus et non pas sur son exhaustivité. Si la date exacte de sa création n'est pas connue ou si la création de l'inventaire national des RGF a pris plusieurs années, la date de création peut être une estimation à partir des informations disponibles. La création d'un inventaire national de RGF peut être dite « lancée » si un projet ou une autre action destinée à atteindre le même objectif a été approuvé(e) ou mis(e) en œuvre.

Indicateur A.1.2: Degré d'établissement de systèmes d'information nationaux actualisés sur les RGF
Moyen de vérification A.1.2.1: Nombre et liste de pays disposant d'un ou plusieurs systèmes d'information nationaux actualisés sur les RGF ou d'autres dispositifs analogues

Question 2: Est-ce que votre pays a un ou plusieurs systèmes nationaux (ou infranationaux) d'information sur les RGF ?

Oui

Si oui, veuillez indiquer l'année de création (du premier le cas échéant): _____

Si oui, veuillez indiquer les domaines de travail/d'activité répertoriés dans le(s) système(s) d'information:

- Conservation des RGF
- Production de matériel forestier de reproduction
- Efforts de recherche et développement (essais de provenance, amélioration génétique des arbres, etc.)
- Transfert international des RGF
- Autre (veuillez préciser dans la case des Remarques)
- Non, mais un processus pour la création d'un système national d'information sur les RGF a été lancé
- Non
- Aucune information disponible

Remarques / Informations supplémentaires:

Notes concernant l'élaboration du rapport : La création d'un système national d'information sur les RGF peut être dite « lancée » si un projet ou une autre action destinée à atteindre le même objectif a été approuvé(e) ou mis(e) en œuvre.

Objectif A.2: Les systèmes nationaux pour la conservation *in situ* et *ex situ* des RGF sont renforcés

Indicateur A.2.1: Degré d'établissement de systèmes nationaux de conservation *in situ*

Moyen de vérification A.2.1.1: Nombre et liste des pays disposant de systèmes nationaux opérationnels pour la conservation *in situ*

Question 3: Est-ce que votre pays a un ou plusieurs systèmes nationaux (ou infranationaux) opérationnels pour la conservation *in situ* des RGF ?

Oui

Si oui, veuillez indiquer l'année de création : _____

Si oui, veuillez indiquer les différentes composantes du système de conservation :

- Services de conservation *in situ* des RGF
- Aires protégées
- Forêts gérées pour la production de produits ligneux et/ou non ligneux
- Autre (veuillez préciser dans la case des Remarques)
- Non, mais un processus pour la création d'un système national pour la conservation *in situ* a été lancé
- Non
- Aucune information disponible

Remarques / Informations supplémentaires:
Notes concernant l'élaboration du rapport : Ce moyen de vérification se concentre sur l'existence d'un système (ou programme) national pour la conservation <i>in situ</i> des RGF, et non pas sur l'exhaustivité du réseau pour la conservation.

Indicateur A.2.2: Degré d'établissement de systèmes nationaux de conservation <i>ex situ</i>
Moyen de vérification A.2.2.1: Nombre et liste des pays disposant de systèmes nationaux opérationnels pour la conservation <i>ex situ</i>
<p>Question 4: Est-ce que votre pays a un ou plusieurs systèmes nationaux (ou infranationaux) opérationnels pour la conservation <i>ex situ</i> des RGF ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui Si oui, veuillez indiquer l'année de création: _____</p> <p>Si oui, veuillez indiquer les différentes composantes du système pour la conservation:</p> <p><input type="checkbox"/> Stations de conservation <i>ex situ</i></p> <p><input type="checkbox"/> Collections de terrain</p> <p><input type="checkbox"/> Équipement de stockage pour semences, pollens et autres tissus</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser dans la case des Remarques)</p> <p><input type="checkbox"/> Non, mais un processus pour la création d'un système national pour la conservation <i>ex situ</i> a été lancé</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Aucune information disponible</p>
Remarques / Informations supplémentaires :
Notes concernant l'élaboration du rapport : Ce moyen de vérification se concentre sur l'existence d'un système (ou programme) national pour la conservation <i>ex situ</i> des RGF, et non pas sur la quantité de RGF conservées <i>ex situ</i> .

Objectif A.3: Les programmes semenciers forestiers et d'amélioration génétique des arbres, ainsi que les activités de vulgarisation visant à promouvoir l'utilisation des RGF sont renforcés, y compris en ce qui concerne les collections de conservation

Indicateur A.3.1: Degré d'établissement de programmes semenciers forestiers nationaux
Moyen de vérification A.3.1.1: Nombre et liste de pays dotés de programmes semenciers forestiers nationaux opérationnels ou de dispositifs analogues

Question 5: Est-ce que votre pays a un ou plusieurs programmes semenciers forestiers nationaux (ou infranationaux) opérationnels ?

- Oui
Si oui, veuillez indiquer l'année de création: _____
- Non, mais un processus pour la création d'un programme semencier forestier national opérationnel a été lancé
- Non
- Aucune information disponible

Remarques / Informations supplémentaires :

Notes concernant l'élaboration du rapport : La création d'un programme semencier forestier national peut être dite « lancée » si un projet ou une autre action destinée à atteindre le même objectif a été approuvé(e) ou mis(e) en œuvre.

Indicateur A.3.2: Degré d'établissement de programmes d'amélioration génétique des arbres

Moyen de vérification A.3.2.1: Nombre et liste de pays dotés de programmes nationaux opérationnels d'amélioration génétique des arbres

Question 6: Est-ce que des entités, des sociétés privées et/ou d'autres acteurs mènent un ou plusieurs programmes d'amélioration génétique des arbres dans votre pays ?

- Oui
Si oui, veuillez mentionner le principal groupe d'acteurs menant un ou plusieurs programmes d'amélioration génétique des arbres
 - Entités publiques
 - Sociétés privées
 - Partenariats publics-privés
 - Autres acteurs (veuillez préciser dans la case des Remarques)
- Non, mais un processus pour la création d'un ou de plusieurs programmes d'amélioration génétique des arbres a été lancé
- Non
- Aucune information disponible

Remarques / Informations supplémentaires :

Notes concernant l'élaboration du rapport : Si le groupe d'« Autres acteurs » est le principal à mener un ou des programmes d'amélioration génétique des arbres, veuillez les identifier dans la case des Remarques. La création d'un programme d'amélioration génétique des arbres peut être dite « lancée » si un projet ou une autre action destinée à atteindre le même objectif a été approuvé(e) ou mis(e) en œuvre.

Indicateur A.3.3: Degré de mise en œuvre d'activités de vulgarisation visant à promouvoir une utilisation appropriée des RGF

Moyen de vérification A.3.3.1: Nombre et liste de pays dotés de programmes ou d'activités de vulgarisation en cours concernant l'utilisation des RGF

Question 7: Est-ce que votre pays a un ou plusieurs programmes qui organise des activités de vulgarisation sur l'utilisation des RGF de manière régulière ?

- Oui
Si oui, veuillez indiquer l'année de création (ou du premier le cas échéant): _____
Si oui, veuillez indiquer les utilisateurs des RGF visés par le programme de vulgarisation:
 - Agriculteurs
 - Communautés locales
 - Propriétaires forestiers
 - Autres (veuillez préciser dans la case des Remarques)
- Non, mais un processus pour la création d'un ou de plusieurs programmes de vulgarisation concernant l'utilisation des RGF a été lancé
- Non
- Aucune information disponible

Remarques / Informations supplémentaires:

Notes concernant l'élaboration du rapport : La création d'un programme de vulgarisation peut être dite « lancée » si un projet ou une autre action destinée à atteindre le même objectif a été approuvé(e) ou mis(e) en œuvre.

Objectif A.4: Des mécanismes de coordination nationaux pour les RGF sont mis en place et des stratégies nationales pour la conservation et l'utilisation de ces ressources sont définies et mises en œuvre

Indicateur A.4.1: Degré d'établissement de mécanismes de coordination nationaux pour les RGF

Moyen de vérification A.4.1.1: Nombre et liste de pays dotés de mécanismes de coordination nationaux pour les RGF

Question 8: Est-ce que votre pays a un ou plusieurs mécanismes de coordination nationaux (ou infranationaux) pour les RGF ?

- Oui
Si oui, veuillez indiquer l'année de création: _____
Si oui, veuillez indiquer les acteurs impliqués dans le mécanisme de coordination national pour les RGF:
 - Agriculteurs
 - Propriétaires forestiers
 - Secteur privé

<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Organismes non gouvernementaux <input type="checkbox"/> Organismes gouvernementaux (y compris les entreprises publiques) <input type="checkbox"/> Organismes de recherche (y compris les universités) <input type="checkbox"/> Ministères concernés <input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser dans la case des Remarques) <input type="checkbox"/> Non, mais un processus pour la création d'un mécanisme de coordination national pour les RGF a été lancé <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Aucune information disponible
Remarques / Informations supplémentaires:
Notes concernant l'élaboration du rapport : La création d'un mécanisme de coordination national pour les RGF peut être dite « lancée » si un projet ou une autre action destinée à atteindre le même objectif a été approuvé(e) ou mis(e) en œuvre.

Indicateur A.4.2: Degré d'établissement de stratégies nationales pour la conservation et l'utilisation des RGF
Moyens de vérification A.4.2.1: Nombre et liste de pays mettant en œuvre des stratégies nationales pour la conservation et l'utilisation des RGF
<p>Question 9: Est-ce que votre pays a une ou plusieurs stratégies nationales (ou infranationales) pour la conservation et l'utilisation des RGF ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Oui Si oui, veuillez en indiquer clairement la date de création (ou de la première le cas échéant): _____ Si oui, veuillez indiquer les domaines de travail couverts par la stratégie : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Conservation des RGF <input type="checkbox"/> Utilisation des RGF <input type="checkbox"/> Mise en valeur des RGF <input type="checkbox"/> Non, mais un processus pour la création d'une stratégie nationale pour la conservation et l'utilisation des RGF a été lancé <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Aucune information disponible
Remarques / Informations supplémentaires:
Notes concernant l'élaboration du rapport : Le processus d'élaboration d'une stratégie nationale pour les RGF peut être dite « lancée » si un projet ou une autre action destinée à atteindre le même objectif a été approuvé(e) ou mis(e) en œuvre. Si la préparation de la stratégie nationale a été lancée, veuillez indiquer dans la case des Remarques si la stratégie recouvre tous les domaines de travail (càd la conservation, l'utilisation et la mise en valeur des RGF) ou uniquement certains d'entre eux.

Indicateur A.4.3: Mesure dans laquelle les stratégies nationales contribuent à la mise en œuvre des stratégies régionales ou infrarégionales de conservation des RGF
Moyen de vérification A.4.3.1: Nombre et liste des pays dont les stratégies nationales contribuent à la mise en œuvre des stratégies régionales ou infrarégionales de conservation des RGF
<p>Question 10: Si votre pays est doté d'une stratégie nationale pour la conservation des RGF, celle-ci est-elle en accord avec la ou les stratégies régionales ou infrarégionales pour la conservation des RGF ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non, mais un processus d'alignement de la stratégie nationale pour la conservation des RGF sur la stratégie régionale a été lancé <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Aucune information disponible
Remarques / Informations supplémentaires:
Notes concernant l'élaboration du rapport : Si aucune stratégie régionale ou infrarégionale pour la conservation des RGF n'existe, veuillez l'indiquer dans la case des Remarques. Le processus d'alignement de la stratégie nationale pour la conservation des RGF sur la stratégie régionale peut être dite « lancée » si un projet ou une autre action destinée à atteindre le même objectif a été approuvé(e) ou mis(e) en œuvre.

Partie B: État de conservation, d'utilisation et de mise en valeur des ressources génétiques forestières

Objectif B.1: Les ressources génétiques forestières sont régulièrement évaluées et caractérisées

Indicateur B.1.1: Évaluation des RGF
Moyen de vérification B.1.1.1: Nombre et liste d'espèces dont l'aire de répartition nationale actualisée a été établie
<p>Question 11: Veuillez indiquer les espèces pour lesquelles une aire de répartition nationale actualisée est disponible:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Choisissez dans la liste des espèces fournie dans le questionnaire en ligne
Remarques / Informations supplémentaires:
Notes concernant l'élaboration du rapport : Une aire de répartition peut être considérée actualisée si moins de dix ans ont passé depuis l'évaluation ou la réévaluation de l'aire de répartition nationale.

Indicateur B.1.2: Caractérisation des RGF

Moyen de vérification B.1.2.1: Nombre et liste d'espèces qui ont été caractérisées sur la base de données non moléculaires (par ex. des essais de provenance, zonage écologique ou climatique)
Question 12: Veuillez indiquer les espèces qui ont été caractérisées sur la base de données non moléculaires : <input type="checkbox"/> Choisissez dans la liste des espèces fournies dans le questionnaire en ligne
Remarques / Informations supplémentaires:
Notes concernant l'élaboration du rapport : Une espèce peut être répertoriée dès qu'un bon nombre de ses ressources génétiques a été évalué ; il n'est pas nécessaire que toutes les populations ni toutes les provenances d'une espèce aient été caractérisées au niveau national. Même les espèces pour lesquelles les efforts de caractérisation n'ont débuté que dernièrement peuvent être répertoriées ici.
Moyen de vérification B.1.2.2: Nombre et liste d'espèces qui ont été caractérisées sur la base de données moléculaires (par ex. échantillonnage des populations à l'échelle de l'aire de répartition pour l'étude des marqueurs moléculaires)
Question 13: Veuillez indiquer les espèces qui ont été caractérisées sur la base des données moléculaires : <input type="checkbox"/> Choisissez dans la liste des espèces fournies dans le questionnaire en ligne
Remarques / Informations supplémentaires:
Notes concernant l'élaboration du rapport : Les espèces peuvent être répertoriées dès qu'un bon nombre de ses ressources génétiques a été évalué ; il n'est pas nécessaire que toutes les populations ni toutes les provenances d'une espèce aient été caractérisées au niveau national. Même les espèces pour lesquelles les efforts de caractérisation n'ont débuté que dernièrement peuvent être répertoriées ici.

Objectif B.2: Les ressources génétiques forestières sont conservées *in situ* et des mesures complémentaires de conservation *ex situ* ont été mises en œuvre

Indicateur B.2.1: Quantité de RGF conservées <i>in situ</i>
Moyen de vérification B.2.1.1: Nombre et liste d'espèces incluses dans des programmes de conservation <i>in situ</i>
Question 14: Veuillez indiquer les espèces qui ont été incluses dans un ou plusieurs programmes de conservation <i>in situ</i> dans votre pays : <input type="checkbox"/> Choisissez dans la liste des espèces fournies dans le questionnaire en ligne
Remarques / Informations supplémentaires :

Notes concernant l'élaboration du rapport :
Moyen de vérification B.2.1.2: Nombre d'unités de conservation <i>in situ</i>, par espèce
Question 15: Veuillez indiquer le nombre d'unités de conservation <i>in situ</i> , par espèce, dans votre pays: <input type="checkbox"/> Ajoutez-les dans le tableau en ligne qui reprend toutes les espèces sélectionnées
Remarques / Informations supplémentaires :
Notes concernant l'élaboration du rapport : Si les informations sur les unités ne sont pas disponibles, indiquez-le en écrivant « n/a » dans le tableau.
Moyen de vérification B.2.1.3: Superficie (ha) désignée et gérée à des fins de conservation <i>in situ</i>, par espèce
Question 16: Veuillez indiquer la superficie (en hectares) des unités de conservation <i>in situ</i> , par espèce, dans votre pays : <input type="checkbox"/> Ajoutez-les dans le tableau en ligne qui reprend toutes les espèces sélectionnées
Remarques / Informations supplémentaires :
Notes concernant l'élaboration du rapport : La superficie, pour chaque espèce, doit être indiquée en hectares et avec une précision d'une décimale, par exemple 50,4 ha. Si les informations sur les unités ne sont pas disponibles, indiquez-le en écrivant « n/a » dans le tableau.

Indicateur B.2.2: Quantité de RGF conservées <i>ex situ</i>
Moyen de vérification B.2.2.1: Nombre et liste d'espèces incluses dans des programmes de conservation <i>ex situ</i>
Question 17: Veuillez indiquer les espèces qui ont été incluses dans le ou les programmes de conservation <i>ex situ</i> dans votre pays : <input type="checkbox"/> Choisissez dans la liste des espèces fournies dans le questionnaire en ligne
Remarques / Informations supplémentaires :
Notes concernant l'élaboration du rapport :
Moyen de vérification B.2.2.2: Nombre d'unités de conservation <i>ex situ</i>, par espèce
Question 18: Veuillez indiquer le nombre d'unités de conservation <i>ex situ</i> , par espèce, dans votre pays: <input type="checkbox"/> Ajoutez-les dans le tableau en ligne qui reprend toutes les espèces sélectionnées

Remarques / Informations supplémentaires :
Notes concernant l'élaboration du rapport : Si les informations sur les unités ne sont pas disponibles, indiquez-le en écrivant « n/a » dans le tableau.
Moyen de vérification B.2.2.3: Superficie (ha) designée et gérée à des fins de conservation <i>ex situ</i>, par espèce
Question 19: Veuillez indiquer la superficie (en hectares) des unités de conservation <i>ex situ</i> , par espèce, dans votre pays: <input type="checkbox"/> Ajoutez-les dans le tableau en ligne qui reprend toutes les espèces sélectionnées
Remarques / Informations supplémentaires :
Notes concernant l'élaboration du rapport : La superficie, pour chaque espèce, devrait être indiquée en hectares et avec une précision d'une décimale, par exemple 50,5 ha. Si les informations sur les unités ne sont pas disponibles, indiquez-le en écrivant « n/a » dans le tableau.
Moyen de vérification B.2.2.4: Nombre d'échantillons conservés <i>ex situ</i> (banques de semences et de clones) par espèce
Question 20: Veuillez indiquer le nombre d'échantillons conservés <i>ex situ</i> pour chaque espèce dans votre pays: <input type="checkbox"/> Ajoutez-les dans le tableau en ligne qui reprend toutes les espèces sélectionnées
Remarques / Informations supplémentaires :
Notes concernant l'élaboration du rapport : Si les informations sur les échantillons conservés ne sont pas disponibles, indiquez-le en écrivant « n/a » dans le tableau.

Objectif B.3: L'utilisation et la mise en valeur des RGF sont améliorées

Indicateur B.3.1: Espèces incluses dans des programmes semenciers forestiers et d'amélioration génétique des arbres (y compris la coopération internationale en matière d'amélioration génétique et les activités menées par le secteur privé)
Moyen de vérification B.3.1.1: Nombre et liste des espèces incluses dans des programmes semenciers forestiers nationaux
Question 21: Veuillez indiquer les espèces qui sont couvertes par un ou plusieurs programmes semenciers forestiers nationaux (ou infranationaux) dans votre pays : <input type="checkbox"/> Choisissez dans la liste des espèces fournies dans le questionnaire en ligne

Remarques / Informations supplémentaires :
Notes concernant l'élaboration du rapport :
Moyen de vérification B.3.1.2: Nombre et liste d'espèces incluses dans des programmes d'amélioration génétique des arbres
Question 22: Veuillez indiquer les espèces qui sont incluses dans un programme d'amélioration génétique des arbres dans votre pays : <input type="checkbox"/> Choisissez dans la liste des espèces fournies dans le questionnaire en ligne
Remarques / Information supplémentaires :
Notes concernant l'élaboration du rapport :

Indicateur B.3.2: Production de matériel forestier de reproduction
Moyen de vérification B.3.2.1: Superficie (ha) et nombre de peuplements semenciers, par espèce
Question 23: Veuillez indiquer la superficie et le nombre de peuplements semenciers, par espèce, dans votre pays : <input type="checkbox"/> Ajoutez-les dans le tableau en ligne qui reprend toutes les espèces sélectionnées
Remarques / Informations supplémentaires :
Notes concernant l'élaboration du rapport : La superficie des peuplements semenciers, par espèce, doit être indiquée en hectares et avec une précision d'une décimale, par exemple 176,3 ha. Si les informations sur les peuplements semenciers ne sont pas disponibles, indiquez-le en écrivant « n/a » dans le tableau.
Moyen de vérification B.3.2.2: Superficie (ha) et nombre de vergers semenciers, par espèce
Question 24: Veuillez indiquer la superficie et le nombre de vergers semenciers, par espèce, dans votre pays : <input type="checkbox"/> Ajoutez-les dans le tableau en ligne qui reprend toutes les espèces sélectionnées
Remarques / Informations supplémentaires :

Notes concernant l'élaboration du rapport : La superficie des vergers semenciers par espèce doit être indiquée en hectares et avec une précision d'une décimale, par exemple 35,6 ha. Si les informations sur les vergers semenciers ne sont pas disponibles, indiquez-le en écrivant « n/a » dans le tableau.
Moyen de vérification B.3.2.3: Quantité (nombre annuel moyen) de matériel de reproduction produit par macro et micropropagation, par espèce
Question 25: Veuillez indiquer la quantité (nombre annuel moyen) de matériel de reproduction produit par macro et/ou micropropagation, par espèce, dans votre pays : <input type="checkbox"/> Ajoutez-les dans le tableau en ligne qui reprend toutes les espèces sélectionnées
Remarques / Information supplémentaires :
Notes concernant l'élaboration du rapport : Si les informations sur le matériel de reproduction produit ne sont pas disponibles, indiquez-le en écrivant « n/a » dans le tableau.

Indicateur B.3.3: État d'avancement des programmes d'amélioration génétique des arbres
Moyen de vérification B.3.3.1: Cycle d'essais et de sélection
Question 26: Veuillez indiquer l'état d'avancement d'un programme d'amélioration génétique des arbres en mentionnant le numéro générationnel pour les espèces incluses dans des programmes d'amélioration génétique : <input type="checkbox"/> Ajoutez-les dans le tableau en ligne qui reprend toutes les espèces sélectionnées
Remarques / Informations supplémentaires :
Notes concernant l'élaboration du rapport : Le numéro générationnel doit être indiqué avec des chiffres comme 1, 1.5, 2 etc. Il doit correspondre au matériel déjà produit pour la création des vergers semenciers ou la propagation de masse à l'aide de techniques végétatives, et non pas au matériel qui est encore en cours d'amélioration génétique et/ou de vérification. Si les informations ne sont pas disponibles, indiquez-le en écrivant « n/a » dans le tableau.

Objectif B.4: Les politiques et les capacités favorisant la conservation et l'utilisation durable des RGF sont renforcées

Indicateur B.4.1: Prise en compte de la conservation et de l'utilisation des RGF dans les politiques nationales pertinentes
Moyen de vérification B.4.1.1: Nombre de pays ayant intégré la conservation et l'utilisation des RGF dans leurs programmes forestiers nationaux et/ou leurs politiques forestières nationales

Question 27: Est-ce que la conservation et l'utilisation des RGF ont été prises en compte dans un ou plusieurs programmes forestiers nationaux (ou infranationaux) et/ou dans une ou plusieurs politiques forestières nationales (ou infranationales) dans votre pays ?

- Oui
- Non, mais un processus afin que la conservation et l'utilisation des RGF soient prises en compte dans un programme forestier national et/ou dans une politique forestière nationale a été lancé
- Non, parce que mon pays ne dispose d'aucun programme forestier national et/ou d'aucune politique forestière nationale
- Non
- Aucune information disponible

Remarques / Informations supplémentaires :

Notes concernant l'élaboration du rapport :

Moyen de vérification B.4.1.2: Nombre de pays ayant pris en compte la conservation et l'utilisation des RGF dans leurs plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique et/ou dans des politiques connexes

Question 28: Est-ce que la conservation et l'utilisation des RGF ont été prises en compte dans un ou plusieurs plans d'action nationaux (ou infranationaux) relatifs à la diversité biologique et dans des politiques connexes dans votre pays ?

- Oui
- Non, mais un processus afin que la conservation et l'utilisation des RGF soient prises en compte dans un plan d'action national relatif à la diversité biologique a été lancé
- Non, parce que mon pays ne dispose d'aucun plan d'action national relatif à la diversité biologique
- Non
- Aucune information disponible

Remarques / Informations supplémentaires :

Notes concernant l'élaboration du rapport :

Moyens de vérification B.4.1.3: Nombre de pays ayant pris en compte la conservation et l'utilisation des RGF dans leurs stratégies nationales d'adaptation au changement climatique

Question 29: Est-ce que la conservation et l'utilisation des RGF ont été prises en compte dans une ou plusieurs stratégies nationales (ou infranationales) d'adaptation au changement climatique dans votre pays ?

- Oui
- Non, mais un processus afin que la conservation et l'utilisation des RGF soient prises en compte dans une stratégie nationale d'adaptation au changement climatique a été lancé
- Non, parce que mon pays ne dispose d'aucune stratégie nationale d'adaptation au changement climatique

<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Aucune information disponible
Remarques / Informations supplémentaires :
Notes concernant l'élaboration du rapport :

Indicateur B.4.2: Participation à une collaboration régionale/infrarégionale autour des RGF
Moyen de vérification B.4.2.1: Nombre de pays participant à des réseaux régionaux/infrarégionaux sur les RGF
<p>Question 30: Est-ce que votre pays est membre d'un ou de plusieurs réseaux régionaux et/ou infrarégionaux sur les RGF ?</p> <input type="checkbox"/> Oui Si oui, veuillez indiquer le ou les réseaux : _____
<input type="checkbox"/> Non, mais mon pays étudie la possibilité de rejoindre un ou plusieurs réseaux régionaux et/ou infrarégionaux <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Aucune information disponible
Remarques / Informations supplémentaires :
Notes concernant l'élaboration du rapport :

Indicateur B.4.3: Participation à la coopération internationale en matière de recherche et de développement sur les RGF
Moyen de vérification B.4.3.1: Nombre de pays et d'organismes nationaux participant à la coopération internationale en matière de recherche et de développement sur les RGF
<p>Question 31: Est-ce que votre pays participe à la coopération internationale en matière de R&D sur les RGF ?</p> <input type="checkbox"/> Oui Si oui, veuillez indiquer le nombre d'organismes nationaux participant actuellement: ____
<input type="checkbox"/> Non, mais mon pays et ses organismes nationaux étudient la possibilité de participer à la coopération internationale en matière de R&D sur les RGF <input type="checkbox"/> Non, mon pays et ses organismes nationaux ne participent actuellement à aucune coopération internationale en matière de R&D sur les RGF mais ils l'ont fait au cours des cinq dernières années <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Aucune information disponible
Remarques / Informations supplémentaires :

Notes concernant l'élaboration du rapport : Le nom des organismes nationaux (y compris les organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux, les universités et d'autres organismes pertinents) peuvent être indiquées dans la case des Remarques.

PLAN RECOMMANDÉ DU RAPPORT COMPLÉMENTAIRE

**LE DEUXIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT
DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES MONDIALES**

[NOM DU PAYS]

[MOIS, ANNÉE]

Préface

Remerciements

Abréviations, sigles et acronymes

Résumé

Partie 1: Les contributions des ressources génétiques forestières au développement durable

Chapitre 1. Valeur et importance des ressources génétiques forestières

L'objectif du présent chapitre est de présenter un exposé de votre pays et de sa valeur économique, environnementale, sociale et culturelle pour tout ce qui touche aux forêts et au secteur forestier. Le présent chapitre devra également décrire brièvement les contributions que les ressources génétiques forestières apportent ou peuvent apporter en faveur du développement durable et en particulier, le cas échéant, en faveur de la gestion durable des forêts, de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets, de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la lutte contre la pauvreté dans votre pays.

Il devra contenir des informations sur les sujets ou sur les points suivants:

- Rôle des forêts et du secteur forestier dans l'économie nationale
- Valeurs économiques, environnementales, sociales et culturelles des ressources génétiques forestières
- Contributions des ressources génétiques forestières en faveur des Objectifs de développement durable

Les Points focaux nationaux pourront se référer aux questions clés suivantes pour préparer le contenu de ce chapitre:

- ✓ Quels sont les principaux rôles que les forêts jouent dans votre pays (apport de produits ligneux et non ligneux, fourniture de services écosystémiques, etc.)?
- ✓ Quelles sont les valeurs économiques, environnementales, sociales et culturelles propres aux ressources génétiques forestières dans votre pays?
- ✓ De quelle manière les ressources génétiques forestières contribuent-elles au développement durable dans votre pays?

- ✓ Quelles sont les mesures prioritaires à adopter et les besoins de votre pays à satisfaire pour optimiser ces contributions?
- ✓ Quels sont les obstacles dans votre pays à une plus grande prise de conscience de la valeur et de l'importance des ressources génétiques forestières?

Partie 2: État de la diversité dans les forêts et les terres boisées

Chapitre 2. État des forêts

L'objectif du présent chapitre est de présenter un exposé de l'état des forêts dans votre pays et d'expliquer brièvement les tendances qui les caractérisent. Il est recommandé de se concentrer sur la situation générale et sur ses conséquences pour les ressources génétiques forestières. Il n'est pas nécessaire de présenter l'ensemble des données que votre pays a fournies à la FAO pour l'Évaluation des ressources forestières mondiale de 2020. Le chapitre devra aussi identifier les principaux facteurs de changement et analyser leurs conséquences tout particulièrement pour les ressources génétiques forestières.

Il devra contenir des informations sur les sujets ou sur les points suivants:

- État des forêts et tendances de leur gestion
- Facteurs de changement dans le secteur forestier, et leurs conséquences pour les ressources génétiques forestières
- Défis et opportunités des ressources génétiques forestières

Les Points focaux nationaux pourront se référer aux questions clés suivantes pour préparer le contenu de ce chapitre:

- ✓ Quel est l'état des forêts dans votre pays?
- ✓ Quelles sont les tendances qui caractérisent les forêts et leur gestion dans votre pays?
- ✓ Quels sont les facteurs de changement dans le secteur forestier de votre pays, et quelles sont leurs conséquences pour les ressources génétiques forestières?
- ✓ Quels défis et quelles opportunités ces tendances et ces facteurs représentent-ils pour la conservation, l'utilisation et la mise en valeur des ressources génétiques forestières?

Chapitre 3. État des autres terres boisées

L'objectif du présent chapitre est de présenter un exposé de l'état des autres terres boisées et des autres espèces arborescentes qui ne font partie d'aucune forêt dans votre pays, et d'expliquer brièvement les tendances qui les caractérisent. Le présent chapitre devra également identifier les principaux facteurs de changement, et analyser leurs conséquences tout particulièrement pour les ressources génétiques forestières.

Il devra contenir des informations sur les sujets ou sur les points suivants:

- État des autres terres boisées et tendances de leur gestion
- Facteurs de changement dans les autres terres boisées, et leurs conséquences pour les ressources génétiques forestières
- Défis et opportunités des ressources génétiques forestières des autres terres boisées

Les Points focaux nationaux pourront se référer aux questions clés suivantes pour préparer le contenu de ce chapitre:

- ✓ Quel est l'état des autres terres boisées dans votre pays?

- ✓ Quelles sont les tendances qui caractérisent les autres terres boisées et leur gestion dans votre pays?
- ✓ Quels sont les facteurs de changement dans les autres terres boisées de votre pays, et quelles sont leurs conséquences pour les ressources génétiques forestières?
- ✓ Quels défis et quelles opportunités ces tendances et ces facteurs représentent-ils pour la conservation, l'utilisation et la mise en valeur des ressources génétiques forestières?

Chapitre 4. État de la diversité entre les espèces arborescentes et les autres espèces végétales ligneuses

L'objectif du présent chapitre est de fournir des informations sur la diversité entre les espèces arborescentes et les autres espèces végétales ligneuses qui sont considérées comme des « ressources génétiques forestières », et qui sont gérées ou utilisées dans le contexte forestier (y compris dans l'agroforesterie) dans votre pays. Ce chapitre devra également décrire les tendances qui caractérisent le nombre de ces espèces dans votre pays et identifier les facteurs de changement qui influencent la diversité des espèces, comme les menaces (par exemple, les parasites et les maladies) pour les espèces.

Il devra contenir des informations sur les sujets ou sur les points suivants:

- Nombre d'espèces arborescentes et nombre d'espèces végétales ligneuses (buissons, palmiers et bambous) qui sont considérées comme des « ressources génétiques forestières » et gérées ou utilisées dans le contexte forestier (y compris dans l'agroforesterie) dans votre pays
- Nombre d'espèces autochtones et nombre d'espèces introduites, gérées ou utilisées dans le contexte forestier (y compris dans l'agroforesterie) dans votre pays
- Tendances du nombre d'espèces dans votre pays
- Facteurs de changement qui influencent le nombre des espèces et quelles sont les menaces pour les espèces

Les Points focaux nationaux pourront se référer aux questions clés suivantes pour préparer le contenu de ce chapitre:

- ✓ Combien d'espèces arborescentes et d'autres espèces végétales ligneuses sont considérées comme des « ressources génétiques forestières » dans votre pays?
- ✓ Parmi ces espèces, combien sont autochtones (les espèces naturalisées sont incluses ici) et combien sont introduites?
- ✓ Le nombre des espèces est-il en diminution, stable ou en augmentation dans votre pays?
- ✓ Quels sont les facteurs de changement qui influencent le nombre des espèces et quelles sont les menaces pour les espèces?

Chapitre 5. État de la diversité au sein des espèces arborescentes et des autres espèces végétales ligneuses

L'objectif du présent chapitre est de fournir des informations sur l'état actuel de la diversité génétique au sein des espèces arborescentes et des autres espèces végétales ligneuses qui sont considérées comme des « ressources génétiques forestières » et qui sont gérées ou utilisées dans le contexte forestier (y compris l'agroforesterie) dans votre pays. Ce chapitre devra également décrire les tendances qui caractérisent la diversité génétique de ces espèces ainsi que l'état des peuplements (en termes de santé et de nombre de peuplements). De plus, il devra décrire brièvement les efforts réalisés afin d'obtenir les informations sur la diversité génétique de ces espèces. Si aucune étude sur la diversité génétique n'a été menée, les avis des experts sur l'état et sur les tendances pourront être rapportés.

Il devra contenir des informations sur les sujets ou sur les points suivants:

- État de la diversité génétique des espèces arborescentes et des autres espèces végétales ligneuses dans le pays
- Tendances de la diversité génétique de ces espèces et de l'état des peuplements
- Technologies actuelles et émergentes utilisées dans l'évaluation et/ou le suivi de la diversité génétique
- Besoins en matière de renforcement des capacités et de stimulation de la recherche afin d'améliorer l'accès aux informations sur la diversité génétique

Les Points focaux nationaux pourront se référer aux questions clés suivantes pour préparer le contenu de ce chapitre:

- ✓ Que sait-on de la diversité génétique des espèces arborescentes et des autres espèces végétales ligneuses dans votre pays?
- ✓ La diversité génétique des espèces est-elle en baisse, stable ou en augmentation dans votre pays?
- ✓ Quelles sont les tendances de l'état des peuplements de ces espèces?
- ✓ Quelles technologies actuelles ou émergentes ont-elles été utilisées ou sont-elles utilisées dans l'évaluation et/ou le suivi de la diversité génétique de ces espèces dans votre pays?
- ✓ Quels sont les besoins, les défis et les opportunités pour obtenir un meilleur accès aux informations sur la diversité génétique de ces espèces dans votre pays?
- ✓ Quelles sont les mesures prioritaires à adopter afin de renforcer les capacités et de stimuler la recherche dans ce domaine?

Partie 3: État de la conservation des ressources génétiques forestières

Chapitre 6. Conservation *in situ* des ressources génétiques forestières

L'objectif du présent chapitre est de fournir un exposé de l'état actuel de la conservation *in situ* des ressources génétiques forestières dans votre pays, ainsi que des besoins, des défis et des opportunités afin de l'améliorer. Ce chapitre devra apporter des informations qui complètent les données sur les espèces que les pays soumettent à travers le questionnaire.

Il devra contenir des informations sur les sujets ou sur les points suivants:

- État des efforts de la conservation *in situ* dans votre pays
- Approches utilisées dans la conservation *in situ* (par exemple, les unités spécialisées pour la conservation *in situ*, la conservation des ressources génétiques forestières et des autres terres boisées gérées pour différentes utilisations, la conservation des ressources génétiques forestières dans les aires protégées)
- Organisation des efforts de conservation *in situ* à l'échelle nationale (ou aux différentes échelles infranationales), dont ceux réalisés par les principaux acteurs et les principales parties prenantes
- Besoins, défis et opportunités pour une amélioration de la conservation *in situ* des ressources génétiques forestières dans votre pays
- Mesures prioritaires à adopter en vue de renforcer les capacités et de stimuler la recherche dans ce domaine

Les Points focaux nationaux pourront se référer aux questions clés suivantes pour préparer le contenu de ce chapitre:

- ✓ Comment évalueriez-vous l'état de la conservation *in situ* des ressources génétiques forestières dans votre pays?
- ✓ Quelles approches sont utilisées dans la conservation *in situ* des ressources génétiques forestières dans votre pays?

- ✓ Comment la conservation *in situ* des ressources génétiques forestières dans votre pays est-elle organisée, et quels sont les principaux acteurs/parties prenantes dans ce domaine?
- ✓ Quels sont les besoins, les défis et les opportunités pour une amélioration de la conservation *in situ* des ressources génétiques forestières?
- ✓ Quelles sont les mesures prioritaires à adopter en vue de renforcer les capacités et de stimuler la recherche dans ce domaine?

Chapitre 7. Conservation *ex situ* des ressources génétiques forestières

L'objectif du présent chapitre est de fournir un exposé de l'état actuel de la conservation *ex situ* des ressources génétiques forestières dans votre pays, ainsi que des besoins, des défis et des opportunités afin de l'améliorer. Ce chapitre devra également décrire comment les efforts de la conservation *ex situ* complètent les efforts de la conservation *in situ* ou dans quelle mesure ils y sont liés. Il devra fournir des informations qui complètent les données sur les espèces que les pays soumettent à travers le questionnaire.

Il devra contenir des informations sur les sujets ou sur les points suivants:

- État des efforts de la conservation *ex situ* dans votre pays
- Approches utilisées dans la conservation *ex situ* (par exemple, les stations de conservation *ex situ*, les tests de provenance et de descendance, les banques de semences, les collections clonales, etc.)
- Organisation des efforts de conservation *ex situ* au niveau national (ou aux différents niveaux infranationaux), dont ceux réalisés par les principaux acteurs et les principales parties prenantes
- Besoins, défis et opportunités pour une amélioration de la conservation *in situ* des ressources génétiques forestières
- Mesures prioritaires à adopter en vue de renforcer les capacités et de stimuler la recherche dans ce domaine

Les Points focaux nationaux pourront se référer aux questions clés suivantes pour préparer le contenu de ce chapitre:

- ✓ Comment évalueriez-vous l'état de la conservation *ex situ* des ressources génétiques forestières dans votre pays?
- ✓ Quelles approches sont-elles utilisées dans la conservation *ex situ* des ressources génétiques forestières de votre pays?
- ✓ Comment la conservation *ex situ* des ressources génétiques forestières est-elle organisée dans votre pays et quels sont les principaux acteurs/parties prenantes de la conservation *ex situ*?
- ✓ Quels sont les besoins, les défis et les opportunités pour une amélioration de la conservation *ex situ* des ressources génétiques forestières?
- ✓ Quelles sont les mesures prioritaires à adopter en vue de renforcer les capacités et de stimuler la recherche dans ce domaine ?

Partie 4: État de l'utilisation, de la mise en valeur et de la gestion des ressources génétiques forestières

Chapitre 8. L'état de l'utilisation

L'objectif de ce chapitre est de fournir un exposé de l'état de l'utilisation des ressources génétiques forestières dans votre pays, ainsi que des besoins, des défis et des opportunités dans ce domaine. Ce chapitre devra également décrire brièvement la manière dont la production du matériel forestier de

reproduction est organisée dans votre pays. Il devra fournir des informations qui complètent les données sur les espèces que les pays soumettent à travers le questionnaire.

Il devra contenir des informations sur les sujets ou sur les points suivants:

- État des ressources génétiques forestières utilisées dans votre pays
- Tendances de la production et de la demande de matériel forestier de reproduction
- Certification du matériel forestier de reproduction
- Besoins, défis et opportunités liés à l'utilisation des ressources génétiques forestières
- Mesures prioritaires à adopter en vue de renforcer les capacités et de stimuler la recherche dans ce domaine

Les Points focaux nationaux pourront se référer aux questions clés suivantes pour préparer le contenu de ce chapitre:

- ✓ Comment évalueriez-vous l'état de l'utilisation des ressources génétiques dans votre pays?
- ✓ Existe-t-il des stratégies, des lignes directrices et/ou des recommandations à l'échelle nationale (ou infranationale) pour l'utilisation des ressources génétiques forestières dans votre pays?
- ✓ Quel rôle les peuplements semenciers, les vergers semenciers et les autres lieux d'origine des graines enregistrés jouent-ils dans l'apport de matériel forestier de reproduction?
- ✓ La production du matériel forestier de reproduction répond-elle à la demande de ce matériel dans votre pays?
- ✓ Votre pays importe-t-il ou exporte-t-il du matériel forestier de reproduction?
- ✓ Dans quelle mesure le matériel forestier de reproduction produit et commercialisé dans votre pays est-il certifié par une entité nationale (ou infranationale) compétente, et quelles règles régissent la certification?
- ✓ Quels sont les besoins, les défis et les opportunités liés à l'utilisation des ressources génétiques forestières?
- ✓ Quelles sont les mesures prioritaires à adopter en vue de renforcer les capacités et de stimuler la recherche dans ce domaine?

Chapitre 9. L'état des programmes d'amélioration génétique et de reproduction

L'objectif du présent chapitre est de fournir un exposé de l'état actuel des programmes d'amélioration génétique et de reproduction dans votre pays, ainsi que des besoins, des défis et des opportunités dans ce domaine. Ce chapitre devra également décrire comment les programmes d'amélioration génétique et de reproduction sont organisés dans votre pays, et quels en sont les principaux acteurs et les principales parties prenantes. Le chapitre devra fournir des informations qui complètent les données sur les espèces que les pays soumettent à travers le questionnaire.

Il devra contenir des informations sur les sujets ou sur les points suivants:

- Approches utilisées pour l'amélioration et/ou la reproduction des arbres
- Prioritisation des utilisations et des caractères en vue de l'amélioration et/ou de la reproduction des arbres
- Organisation des programmes d'amélioration et/ou de reproduction des arbres
- Utilisation des technologies actuelles et émergentes dans l'amélioration et/ou la reproduction des arbres
- Besoins, défis et opportunités liés à l'amélioration et/ou à la reproduction des arbres
- Mesures prioritaires à adopter en vue de renforcer les capacités et de stimuler la recherche dans ce domaine

Les Points focaux nationaux pourront se référer aux questions clés suivantes pour préparer le contenu de ce chapitre:

- ✓ Quelles sont les approches utilisées pour l'amélioration et/ou la reproduction des arbres dans votre pays?
- ✓ Quelles utilisations et quels caractères sont prioritaires en vue de l'amélioration et/ou de la reproduction des arbres?
- ✓ Comment les programmes d'amélioration et/ou de reproduction des arbres sont-ils organisés dans votre pays, et quels en sont les principaux acteurs/parties prenantes?
- ✓ Quelles technologies actuelles et émergentes sont utilisées pour l'amélioration et/ou la reproduction des arbres?
- ✓ Quels sont les besoins, les défis et les opportunités liés à l'amélioration et/ou à la reproduction des arbres?
- ✓ Quelles sont les mesures prioritaires à adopter en vue de renforcer les capacités et de stimuler la recherche dans ce domaine?

Chapitre 10. Gestion des ressources génétiques forestières

L'objectif du présent chapitre est de fournir un exposé sur la manière dont les connaissances génétiques sont prises en compte dans la gestion des forêts naturelles ou plantées et des autres terres boisées dans votre pays. Le présent chapitre devra également définir les besoins, les défis et les opportunités liés à l'obtention d'une amélioration des ressources génétiques forestières. De plus, il devra examiner les conséquences des transformations du secteur forestier, telles que définies au Chapitre 1, pour les ressources génétiques forestières et pour leur gestion. Le présent chapitre devra en outre fournir toutes les informations supplémentaires relatives à la gestion des ressources génétiques forestières dans votre pays. Il devra contenir des informations sur les sujets ou sur les points suivants:

- Gestion des ressources génétiques forestières dans les forêts naturelles et plantées et dans les autres terres boisées
- Conséquences des transformations du secteur forestier pour les ressources génétiques forestières et pour leur gestion
- Besoins, défis et opportunités liés à une amélioration de la gestion des ressources génétiques forestières
- Mesures prioritaires à adopter en vue de renforcer les capacités et de stimuler la recherche dans ce domaine

Les Points focaux nationaux pourront se référer aux questions clés suivantes pour préparer le contenu de ce chapitre:

- ✓ Comment les connaissances génétiques sont-elles prises en compte concrètement dans la gestion des forêts naturelles et plantées, ainsi que dans celle des autres terres boisées dans votre pays?
- ✓ Quelles sont les technologies actuelles et émergentes utilisées dans la gestion des ressources génétiques forestières dans votre pays?
- ✓ Quelles sont les conséquences des tendances et/ou des transformations du secteur forestier pour les ressources génétiques forestières et pour leur gestion dans votre pays?
- ✓ Quels sont les besoins, les défis et les opportunités liés à une amélioration de la gestion des ressources génétiques forestières dans votre pays?
- ✓ Quelles sont les mesures prioritaires à adopter en vue de renforcer les capacités et de stimuler la recherche dans ce domaine?

Partie 5: État des compétences et des politiques

Chapitre 11. Cadre institutionnel pour la conservation, l'utilisation et la mise en valeur des ressources génétiques forestières

L'objectif du présent chapitre est de fournir un exposé sur l'état actuel des compétences et des dispositifs institutionnels et politiques en matière de conservation, d'utilisation et de mise en valeur des ressources génétiques forestières dans votre pays. Ce chapitre devra également indiquer les besoins, les défis et les opportunités pour un renforcement des institutions et des politiques dans le domaine des ressources génétiques forestières à l'échelle nationale (ou infranationale). Il devra fournir des informations qui complètent les données que les pays soumettent à travers le questionnaire.

Il devra contenir des informations sur les sujets ou sur les points suivants:

- Mécanismes de coordination et autres institutions à l'échelle nationale compétents en matière de ressources génétiques forestières
- Politiques et stratégies qui portent sur les ressources génétiques forestières
- Dispositifs législatifs et/ou réglementaires qui traitent des ressources génétiques forestières
- État de la R&D dans le domaine des ressources génétiques forestières
- État de l'enseignement et de la formation (y compris les efforts de divulgation) dans le domaine de ressources génétiques forestières
- Organisation de la R&D, de l'enseignement et de la formation dans le domaine des ressources génétiques forestières à l'échelle nationale (ou infranationale), y compris avec les principaux acteurs et les principales parties prenantes
- Besoins, défis et opportunités pour un renforcement des institutions et des politiques nationales (ou infranationales) dans le domaine des ressources génétiques forestières
- Mesures prioritaires à adopter en vue de renforcer les capacités dans ce domaine

Les Points focaux nationaux pourront se référer aux questions clés suivantes pour préparer le contenu de ce chapitre:

- ✓ Si votre pays dispose d'un mécanisme de coordination national des ressources génétiques forestières, comment opère-t-il et quelle est sa structure ?
- ✓ Quelles sont les principales institutions/parties prenantes compétentes en matière de ressources génétiques forestières dans votre pays, et quelles sont leurs responsabilités dans ce domaine?
- ✓ Votre pays dispose-t-il de politiques et de stratégies qui traitent tout particulièrement des ressources génétiques forestières?
- ✓ Votre pays a-t-il élaboré un dispositif législatif et/ou réglementaire en matière de ressources génétiques forestières?
- ✓ Quel est l'état de la R&D dans le domaine des ressources génétiques forestières dans votre pays?
- ✓ Quel est l'état de l'enseignement et de la formation dans le domaine des ressources génétiques forestières dans votre pays?
- ✓ Quels sont les besoins, les défis et les opportunités pour un renforcement du cadre institutionnel national (ou infranational) dans le domaine des ressources génétiques forestières?
- ✓ Quelles sont les mesures prioritaires à adopter en vue de renforcer les capacités dans ce domaine?

Chapitre 12. Coopération internationale et régionale en matière de ressources génétiques forestières

L'objectif du présent chapitre est de fournir un exposé concernant l'engagement de votre pays en faveur d'une coopération internationale et régionale en matière de ressources génétiques forestières. Ce chapitre devra expliquer comment votre pays a bénéficié de la coopération internationale et régionale, et comment il a contribué à son tour à la coopération internationale et régionale, en mentionnant les éventuels appuis financiers fournis à d'autres pays. Il devra identifier les besoins, les défis et les opportunités pour un renforcement d'une telle coopération, à partir du point de vue de votre pays. Ce chapitre devra fournir des informations qui complètent les données que les pays soumettent à travers le questionnaire. Il devra contenir des informations sur les sujets ou sur les points suivants:

- Projets de coopération internationale et régionale et/ou projets concernant les ressources génétiques forestières auxquels votre pays a pris part depuis 2013
- Bénéfices et/ou résultats que votre pays a reçus grâce à la coopération internationale et régionale dans le domaine des ressources génétiques forestières
- Besoins, défis et opportunités pour un renforcement de la coopération internationale et régionale dans le domaine des ressources génétiques forestières

Les Points focaux nationaux pourront se référer aux questions clés suivantes pour préparer le contenu de ce chapitre:

- ✓ Veuillez décrire les projets de coopération internationale et régionale et/ou les projets concernant les ressources génétiques forestières auxquels votre pays a participé ou participe depuis 2013
- ✓ De quelle manière votre pays a-t-il bénéficié de la coopération internationale et régionale dans le domaine des ressources génétiques forestières?
- ✓ Quelles contributions votre pays a-t-il apportées à la coopération internationale et régionale dans le domaine des ressources génétiques forestières?
- ✓ Comment les bénéfices et/ou les résultats provenant de la coopération internationale et régionale ont-ils été utilisés concrètement pour la conservation, l'utilisation et la mise en valeur des ressources génétiques forestières dans votre pays?
- ✓ Quels sont les besoins, les défis et les opportunités pour un renforcement de la coopération internationale et régionale dans le domaine des ressources génétiques forestières?

Partie 6: Défis et opportunités

Chapitre 13. Actions recommandées

L'objectif du présent chapitre est de dresser un cadre des défis et des opportunités en matière de ressources génétiques forestières, à partir des informations présentées dans les précédents chapitres. Ce chapitre devra également proposer des recommandations pour des actions à venir visant à améliorer la conservation, l'utilisation et la mise en valeur des ressources génétiques forestières dans votre pays, ainsi qu'à élargir la coopération internationale et régionale. Il devra organiser les actions recommandées en fonction des domaines prioritaires du Plan d'action mondial:

- Disponibilité des informations sur les ressources génétiques forestières
- Conservation des ressources génétiques forestières
- Utilisation, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières
- Politiques, institutions et renforcement des capacités

Références

Annexes

GLOSSAIRE DES TERMES TECHNIQUES

Aire de répartition d'une espèce au niveau national : aire(s), au sein d'un pays, où une espèce grandit naturellement ou après y avoir été introduite.

Caractérisation basée sur des données non moléculaires : description et évaluation des RGF basées sur des informations obtenues par une observation sur le terrain, des essais de provenance ou un zonage écologique/climatique de l'aire de répartition des espèces dans un pays, par exemple. La caractérisation des RGF est typiquement effectuée au niveau des populations ou des provenances. En général, les ressources génétiques sont caractérisées sur la base de traits le plus souvent transmissibles, faciles à observer à l'œil nu et exprimés dans différents environnements.

Caractérisation basée sur des données moléculaires : description et évaluation des RGF basées sur des informations obtenues à l'aide de marqueurs moléculaires et/ou d'approches génomiques.

Conservation *ex situ* des RGF : conservation des ressources génétiques des arbres ou d'autres espèces végétales ligneuses hors de leur habitat naturel.

Conservation *in situ* des RGF : conservation de populations viables d'arbres et d'autres espèces végétales ligneuses dans leur habitat naturel.

Coopération internationale pour la recherche et le développement : projets de recherche à l'échelle mondiale, régionale et infrarégionale (ou propositions de projets), programmes d'amélioration génétique des arbres et autres activités en matière de R&D.

Désigné : se dit d'une aire à laquelle on a attribué la conservation *in situ* et/ou *ex situ* des RGF par le biais de lois ou d'autres dispositions en fonction de la manière dont un pays (ou un État) a organisé son travail sur les RGF.

Échantillon conservé *ex situ* : échantillon de RGF gardé dans une banque de semences ou génotype conservé dans une collection clonale.

Inventaire national (ou infranational) des RGF : mécanisme qui rassemble les données et les informations, souvent à partir de plusieurs fournisseurs de données du pays, sur les aires et les équipements gérés pour la conservation des RGF et pour la production de matériel forestier de reproduction, ainsi que pour les efforts de recherche et de développement (R&D), par exemple. Les inventaires nationaux (ou infranationaux) des RGF sont opérationnels quand la collecte des données et des informations est répétée fréquemment, et quand les données et les informations sont traitées, stockées et rendues disponibles en vue de soutenir les prises de décision, la gestion des RGF et les efforts de R&D.

Macropropagation : multiplication végétative de matériel de reproduction à partir de bouturages, greffages ou stratifications.

Matériel forestier de reproduction : tout tissu végétal qui est créé par des moyens sexués ou asexués (par ex. semences, pollens et bouturages) et utilisé pour la production de nouveaux arbres ou autres espèces ligneuses.

Mécanisme de coordination national (ou infranational) des RGF : ensemble d'approches utilisées pour coordonner le travail sur les RGF au niveau national ou infranational. Plusieurs acteurs (par ex. agriculteurs, propriétaires forestiers, secteur privé, organismes non-gouvernementaux, organismes de recherche et ministères pertinents) sont typiquement représentés dans ce mécanisme de coordination national. Parmi les mécanismes de coordination nationaux, on retrouve par exemple des programmes nationaux (ou infranationaux) pour les RGF et des comités ou des groupes de travail nationaux (ou infranationaux) sur les RGF.

Micropropagation : multiplication végétative de matériel de reproduction par des techniques *in vitro* de production de petites plantes, de micropropagules ou d'embryons somatiques.

Opérationnel : se dit d'un programme et/ou d'activités qui ont cours, et pour lesquels les acteurs pertinents apportent leur contribution et/ou se réunissent régulièrement.

Peuplement semencier : population identifiée d'arbres ou d'autres espèces végétales ligneuses qui est identifiée et enregistrée par une autorité nationale (ou infranationale) pertinente dans le domaine de la production de matériel forestier de reproduction.

Plan d'action national pour la diversité biologique : stratégie, plan d'action et/ou programme(s) nationaux pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Politique forestière nationale : tout document gouvernemental qui présente une vision ou des objectifs ayant trait aux forêts (et aux arbres).

Programme d'amélioration génétique des arbres : efforts systématiques basés sur l'application de principes et de pratiques génétiques visant à obtenir des arbres améliorés. Les programmes d'amélioration génétique des arbres peuvent être publics, privés ou en partenariats privés-publics, et ils peuvent être menés à l'échelle infranationale, nationale, régionale ou mondiale.

Programmes (ou activités) de vulgarisation : activités de formation et de communication destinés aux utilisateurs des RGF (agriculteurs, communautés locales, propriétaires forestiers, etc.) dans le but de les aider à améliorer leur utilisation des RGF pour en tirer des bénéfices économiques et autres. Les activités de vulgarisation peuvent comprendre des cours et des ateliers de formation de courte durée, des visites sur le terrain, des expositions, des campagnes médiatiques et la diffusion d'informations à travers des dépliants, des posters et des guides, voire même des outils en ligne.

Programme forestier national : ensemble d'approches utilisées pour créer et/ou modifier une politique forestière et une ou plusieurs stratégies connexes, au niveau national ou infranational, et pour faciliter leur mise en place.

Programme (ou système) national (ou infranational) de conservation *ex situ* des RGF : programme de conservation *ex situ* des RGF lancé et coordonné par une agence nationale (ou infranationale) désignée qui travaille en collaboration avec différents acteurs. Les programmes de conservation *ex situ* sont souvent basés sur une combinaison faite de peuplements de conservation *ex situ*, de collections de terrain (par ex. archives clonales et lits souches) et d'équipements de stockage de semences, pollens et autres tissus.

Programme (ou système) national (ou infranational) de conservation *in situ* des RGF : programme à long terme de conservation *in situ* des RGF mené et coordonné par une agence nationale (ou infranationale) désignée qui travaille en collaboration avec différents acteurs. L'objectif principal d'un tel programme de conservation est typiquement de créer et d'entretenir un réseau d'unités de conservation *in situ* des RGF dans le pays (ou l'État).

Programme semencier forestier national (ou infranational) : mécanisme(s) qui gèrent et/ou coordonnent la sélection, l'achat, la documentation, le stockage et les essais en ce qui concerne le matériel forestier de reproduction au niveau national ou infranational. Ces mécanismes rassemblent typiquement l'organisme officiel chargé d'approuver le matériel de base et de gérer l'enregistrement national ou infranational de ce matériel, et d'autres acteurs (publics et privés) qui prennent part à la sélection, à l'achat, au stockage et aux essais en ce qui concerne le matériel forestier de reproduction.

Réseau régional ou infrarégional autour des RGF : réseau, programme ou groupe de travail régional ou infrarégional qui encourage la collaboration internationale en matière de ressources génétiques forestières.

Ressources génétiques forestières (RGF) : matériau héréditaire au sein des espèces d'arbres et de plantes ligneuses et entre ces espèces, qui possèdent une valeur économique, environnementale, scientifique et sociétale réelle ou potentielle.

Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique : stratégie, plan d'action et/ou programme(s) nationaux d'adaptation au changement climatique.

Stratégie(s) nationales (ou infranationales) pour la conservation et l'utilisation des RGF : vision et objectifs du pays (ou de ses États) en matière de conservation et d'utilisation des RGF, et description de la manière dont il entend atteindre ces objectifs. Les stratégies nationales (ou infranationales) pour la conservation et l'utilisation des RGF reflètent typiquement les engagements internationaux contraignants (par ex. la Convention sur la diversité biologique) et non-contraignants (par ex. le Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières) que le pays a pris.

Stratégie régionale ou infrarégionale de conservation des RGF : vision et objectifs pour la conservation des RGF sur lesquels plusieurs pays se sont mis d'accord au sein de réseaux régionaux ou infrarégionaux ou d'autres plateformes de collaboration autour des RGF.

Système national (ou infranational) d'information sur les RGF : une ou plusieurs banques de données et autres systèmes électroniques (en ligne ou non) de documentation utilisés dans le cadre d'un inventaire national de RGF en vue de rassembler, stocker les données et les informations sur les RGF et/ou de les rendre disponibles. Les systèmes nationaux d'informations sur les RGF sont actualisés à chaque fois que les données et les informations le sont, soit périodiquement (par ex. annuellement) ou à chaque fois que de nouvelles données et informations sont rendues disponibles.

Unités de conservation *ex situ* : ensemble d'aires de conservation génétique *ex situ* d'arbres des forêts et d'autres espèces végétales ligneuses (par ex. peuplements conservés *ex situ*, essais de provenance et de progénèse, et populations d'amélioration).

Unités de conservation *in situ* : ensemble des aires de conservation génétique *in situ* d'arbres de forêts et d'autres espèces végétales ligneuses (par ex. forêts réserves de gènes, unités ou peuplements de conservation des gènes, unités ou zones de gestion des gènes, et unités ou peuplements de conservation de l'évolution).

Vergers semenciers : plantation d'individus sélectionnés d'arbres ou d'autres espèces végétales ligneuses (identifiés par clone, famille ou provenance) qui est gérée tout spécialement pour la production de semences.